

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 00404 Numéro SIREN : 790 293 187 Nom ou dénomination : À SAISIR CHARLOTTE MARTIN

Ce dépôt a été enregistré le 10/07/2019 sous le numéro de dépôt 61645



20190616452018

DATE DEPOT : 10/07/2019

N° DE DEPOT : 61645

N° GESTION : 2013B00404

N° SIREN : 790293187

DENOMINATION : À SAISIR CHARLOTTE MARTIN

ADRESSE : 58 rue Amelot 75011 Paris

MILLESIME : 2018

.

A SAISIR CHARLOTTE MARTIN

Société par actions simplifiée (SASU)
au capital de 7000 euros
Siège social : 58 rue Amelot
75011 Paris

RCS 790293187

Greffe du tribunal
de commerce de Paris
Comptes annuels déposés le :

12 JUIL. 2019

ous le N°:

61645 

**RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018**

Chers associés,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux textes légaux et réglementaires, notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31 Décembre 2018, ainsi que sur les comptes annuels dudit exercice soumis aujourd'hui à votre approbation.

Présentation des états financiers

Nous vous précisons tout d'abord que les états financiers qui vous sont présentés ne comportent aucune modification, que ce soit au niveau de la présentation des comptes ou à celui des méthodes d'évaluation, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

Situation et activité au cours de l'exercice:

Le chiffre d'affaires réalisé au cours de l'exercice est de 15 518 euros
et le résultat un bénéfice de 67 euros.

Evolution prévisible et perspective d'avenir

L'exercice social 2019 devrait faire apparaître un résultat positif.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Néant

Activité en matière de recherche et développement

Néant

Au cours de cette assemblée vous aurez à approuver les comptes et à donner, s'il y a lieu, quitus de sa gestion à votre la Présidente.

Proposition d'affectation du résultat

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes charges et de tous impôts et amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir un bénéfice de 67 euros

Nous vous proposons d'affecter ce résultat de la manière suivante :

- le solde au report à nouveau, soit 67 euros

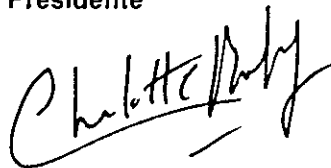
Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du code des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du même code.

CONCLUSION

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre Présidente pour l'exercice écoulé.

La Présidente

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Charlotte Hély', with a stylized flourish at the end.

A SAISIR CHARLOTTE MARTIN

**Société par actions simplifiée (SASU)
au capital de 7000 euros
Siège social : 58 rue Amelot
75011 Paris**

RCS 790293187

**RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018**

Chers associés,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux textes légaux et réglementaires, notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31 Décembre 2018, ainsi que sur les comptes annuels dudit exercice soumis aujourd'hui à votre approbation.

Présentation des états financiers

Nous vous précisons tout d'abord que les états financiers qui vous sont présentés ne comportent aucune modification, que ce soit au niveau de la présentation des comptes ou à celui des méthodes d'évaluation, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

Situation et activité au cours de l'exercice:

Le chiffre d'affaires réalisé au cours de l'exercice est de 15 518 euros
et le résultat un bénéfice de 67 euros.

Evolution prévisible et perspective d'avenir

L'exercice social 2019 devrait faire apparaître un résultat positif.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Néant

Activité en matière de recherche et développement

Néant

Au cours de cette assemblée vous aurez à approuver les comptes et à donner, s'il y a lieu, quitus de sa gestion à votre la Présidente.

Proposition d'affectation du résultat

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes charges et de tous impôts et amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir un bénéfice de 67 euros

Nous vous proposons d'affecter ce résultat de la manière suivante :

- le solde au report à nouveau, soit 67 euros

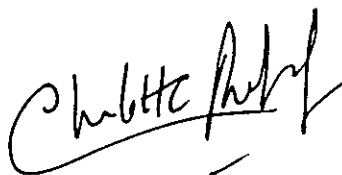
Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du code des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du même code.

CONCLUSION

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre Présidente pour l'exercice écoulé.

La Présidente



A SAISIR CHARLOTTE MARTIN

**Société par actions simplifiée (SASU)
au capital de 7000 euros
Siège social : 58 rue Amelot
75011 Paris**

RCS 790293187

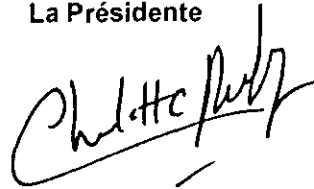
**RAPPORT SPECIAL DU GERANT SUR LES OPERATIONS
VISEES PAR L'ARTICLE 50 DE LA LOI DU 24 JUILLET 1966**

EXERCICE CLOS LE 31 Décembre 2018

En application des dispositions des articles 50 et suivants de la loi du 24 juillet 1966, nous portons ci-après à votre connaissance les opérations ou conventions visées aux dits articles, intervenues, poursuivies ou exécutées au cours de l'exercice écoulé entre la société et les personnes suivantes :

La Présidente a perçu 3 985 € de rémunération pour la période du 01/01/2018 au 31/12/2018

La Présidente

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Charlotte Martin', with a horizontal line underneath.

A SAISIR CHARLOTTE MARTIN

**Société par actions simplifiée (SASU)
au capital de 7000 euros
Siège social : 58 rue Amelot
75011 Paris**

RCS 790293187

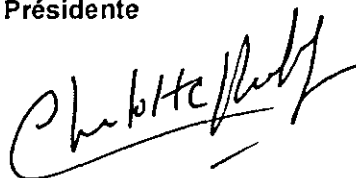
**RAPPORT SPECIAL DU GERANT SUR LES OPERATIONS
VISEES PAR L'ARTICLE 50 DE LA LOI DU 24 JUILLET 1966**

EXERCICE CLOS LE 31 Décembre 2018

En application des dispositions des articles 50 et suivants de la loi du 24 juillet 1966, nous portons ci-après à votre connaissance les opérations ou conventions visées aux dits articles, intervenues, poursuivies ou exécutées au cours de l'exercice écoulé entre la société et les personnes suivantes :

La Présidente a perçu 3 985 € de rémunération pour la période du 01/01/2018 au 31/12/2018

La Présidente

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Charlotte Martin', with a horizontal line underneath.

A SAISIR CHARLOTTE MARTIN

**Société par actions simplifiée (SASU)
au capital de 7 000 euros
Siège social : 58 rue Amelot
75011 Paris**

RCS 790293187

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 8 JUIN 2019

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la Présidente sur l'activité de la société, et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2018, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne au gérant quitus de sa gestion pour ledit exercice.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de 67 euros de l'exercice, de la manière suivante :

- le solde au report à nouveau, soit **67 euros**

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve la convention relevant des articles 50 et suivants de la loi du 24 juillet 1966.

A SAISIR CHARLOTTE MARTIN

**Société par actions simplifiée (SASU)
au capital de 7 000 euros
Siège social : 58 rue Amelot
75011 Paris**

RCS 790293187

**TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 8 JUIN 2019**

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la Présidente sur l'activité de la société, et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2018, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne au gérant quitus de sa gestion pour ledit exercice.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de 67 euros de l'exercice, de la manière suivante :

- le solde au report à nouveau, soit **67 euros**

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve la convention relevant des articles 50 et suivants de la loi du 24 juillet 1966.

A SAISIR CHARLOTTE MARTIN

**Société par actions simplifiée (SASU)
au capital de, 7 000 euros
Siège social : 58 rue Amelot
75011 Paris**

RCS 790293187

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUEL DU 8 JUIN 2019**

L'an deux mille dix-neuf, et le 8 Juin, à seize heures, les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire annuelle sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

- Mme Charlotte MARTIN propriétaire de 100% des parts

total des parts présentes ou représentées : 100 parts sur les 100 parts composant le capital social parts.

Mme Charlotte MARTIN préside la séance en qualité de la Présidente associé.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice,**
- l'inventaire, le compte de résultat, le bilan et l'annexe de l'exercice écoulé,**
- le texte des résolutions proposées.**

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés non-gérants plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, et qu'ils ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la Présidente, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis la Présidente rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Examen des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018**
- Quitus à la gérance,**
- Affectation des résultats,**
- Questions diverses.**

La présidente donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la Présidente sur l'activité de la société, et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2018, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne au gérant quitus de sa gestion pour le dit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de 67 euros de l'exercice, de la manière suivante :

- le solde au report à nouveau, soit 67 euros

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

2

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve la convention relevant des articles 50 et suivants de la loi du 24 juillet 1966.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Présidente et les associés.

A SAISIR CHARLOTTE MARTIN

**Société par actions simplifiée (SASU)
au capital de, 7 000 euros
Siège social : 58 rue Amelot
75011 Paris**

RCS 790293187

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUEL DU 8 JUIN 2019**

L'an deux mille dix-neuf, et le 8 Juin, à seize heures, les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire annuelle sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

- Mme Charlotte MARTIN propriétaire de 100% des parts

total des parts présentes ou représentées : 100 parts sur les 100 parts composant le capital social parts.

Mme Charlotte MARTIN préside la séance en qualité de la Présidente associé.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice,**
- l'inventaire, le compte de résultat, le bilan et l'annexe de l'exercice écoulé,**
- le texte des résolutions proposées.**

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés non-gérants plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, et qu'ils ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la Présidente, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis la Présidente rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Examen des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018**
- Quitus à la gérance,**
- Affectation des résultats,**
- Questions diverses.**

La présidente donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la Présidente sur l'activité de la société, et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2018, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne au gérant quitus de sa gestion pour le dit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de 67 euros de l'exercice, de la manière suivante :

- la solde au report à nouveau, soit 67 euros

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

2

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve la convention relevant des articles 50 et suivants de la loi du 24 juillet 1966.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Présidente et les associés.



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le 01/01/2018 Et clos le 31/12/2018 Régime simplifié d'imposition ☒ Régime réel normal ☐Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe ☐ Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art 209-0 B (entreprise de transport maritime) cocher la case ☐ Si PME innovantes, cocher la case ci-contre ☐Si autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée
Pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)

Adresse du siège social

A IDENTIFICATION A SAISIR CHARLOTTE MARTIN 2018

58 rue Amelot
Désignation, SIRET 75011 Paris
et adresse de la société 79029318700015L'ancienne adresse en cas
de changement :

Le téléphone :

B ACTIVITE

Activités exercées :

Saisie audio informatique

Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET

C - RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. page 9)

1 Résultat fiscal Bénéfice imposable à 33,33% ou à 31% Bénéfice imposable à 28%* Déficit
Bénéfice imposable à 15% 02 Plus-values Plus-values à long terme imposables à 15% Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%
Plus-values à long terme imposables à 19% Autres plus-values imposables à 19% PV à long terme imposables à 0% Plus-values exonérées art. 238 quinquies 3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones franches
Entreprises nouvelles art. 44 septies ☐ Jeunes entreprises innovantes ☐ Zones Franches Urbaines - Territoire entrepreneur ☐ Autres dispositifs ☐ Pôle de compétitivité ☐
Entreprises nouvelles art. 44 septies ☐ Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐ Bassins urbains à dynamiser (BUD) art. 44 septies ☐ Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies ☐ Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies ☐
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux à 15% 4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐ dans le secteur du logement social, art. 244 quater X ☐

D - IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration 2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité

E - CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

F - ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4

Si vous êtes l'entreprise tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration ☐ Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration par la tête de groupe ☐

Nom et adresse de l'entreprise du groupe désignée pour souscrire la déclaration si ce n'est pas la tête de groupe :

Nom et adresse de la société tête de groupe :

N° ID fiscale :

N° ID fiscale :

G - COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? ☐

Si oui, indication du logiciel utilisé :

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :

Nom et adresse du conseil :

M DEVOS Pierre
54 avenue Kleber
75016 Paris

Tél : 01 53 70 62 20

CABINET PIERRE DEVOS
54 AV KLEBER 75016 PARIS
Tél : 01 53 70 62 20 Fax : 01 53 70 62 22

Tél :

Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :

Identité du déclarant :

N° d'agrément du CGA :

Date : 18/04/2019

Lieu : Paris

Qualité et nom du signataire :

Mme MARTIN Charlotte

Présidente

CGA ☐Viseur Conventionné ☐

Tél :

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2018 et ayant cessé en 2018, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. Les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065 SO, à la rubrique "Nouveautés")

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE _____ ou exercice

Désignation de l'entreprise **A SAISIR CHARLOTTE MARTIN 2018**

du **01/01/2018**

Adresse **58 rue Amélot**

75011

Paris

au **31/12/2018**

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					DEPENSES ET CHARGES AFFÉRÉES			TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4	Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

**** TOTAUX**

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 60 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		
Total		

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice (total col. 9 + total col. 10) ⑩		- de l'exercice ⑩	
- de l'exercice précédent ⑩		- de l'exercice précédent ⑩	
Nom et qualité du signataire Mme MARTIN Charlotte Présidente		À Paris _____ le Signature :	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche

La charte du contribuable : des relations entre l'administration fiscale et le contribuable basées sur les principes de simplicité, de respect et d'équité. Disponible sur www.impots.gouv.fr et auprès de votre service des impôts.

Désignation de l'entreprise **A SAISIR CHARLOTTE MARTIN 2018**
et Date de clôture de l'exercice **31/12/2018**

H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts ①	Payées par la société elle-même (a)	
	Payées par un établissement chargé du service des titres (b)	
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) ②	(c)	
3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées	(d)	
4. Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ③ (à préciser par nature sur les lignes e à h)	(e)	
	(f)	
	(g)	
	(h)	
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ④	(i)	
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	(j)	
7. Montant des revenus répartis ⑤	Total (a à h)	

RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS

[illegible]

①

BILAN - SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A 2019

Désignation de l'entreprise		A SAISIR CHARLOTTE MARTIN 2018		Heant		I*		
Adresse de l'entreprise		58 rue Amélot		75011 Paris				
Numéro SIRET *		7 9 0 2 9 3 1 8 7 0 0 0 1 5						
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		12		
						Exercice N clos le 31/12/2018		
ACTIF				Brut 1		Amortissements Provisions 2		
						Net 3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012			
		Autres *	014		016			
	Immobilisations corporelles *		028	2 535	030	2 340	195	
	Immobilisations financières * (1)		040		042			
	Total I (5)		044	2 535	048	2 340	195	
ACTIF CIRCULANT	Stocks	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052			
		Marchandises *	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070			
		Autres * (3)	072	1 553	074		1 553	
	Valeurs mobilières de placement		080		082			
	Disponibilités		084	213	086		213	
	Charges constatées d'avance *		092		094			
Total II		096	1 766	098		1 766		
Total général (I + II)				110	4 302	112	2 340	1 961
PASSIF						Exercice N 1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120				7 000	
	Ecart de réévaluation		124					
	Réserve légale		126					
	Réserves réglementées *		130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)		131					
	Report à nouveau		134				-13 441	
	Résultat de l'exercice		136				67	
	Provisions réglementées		140					
	Total I		142				-6 373	
	Provisions pour risques et charges		154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166				2 640	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés à l'exercice N : ...)		169				5 695	
	Produits constatés d'avance		174					
Total III		176				8 335		
Total général (I + II + III)				180			1 961	
RENOUVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

Désignation de l'entreprise **A SAISIR CHARLOTTE MARTIN 2018**

Neant () *

A - RÉSULTAT COMPTABLEFormulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice clos le
31/12/2018

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			210		210		
	Production vendue	{ biens services *	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214		
				217		218	15 518	
				Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production		222		
	Production immobilisée *				224			
	Subventions d'exploitation reçues				226			
Autres produits				230				
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232		15 518		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234			
	Variation de stock (marchandises)*				236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240			
	Autres charges externes* :	{ dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :			242		7 046	
	Impôts, taxes et versements assimilés		{ dont taxe professionnelle CFE et CVAE *	243	76	244	76	
	Rémunérations du personnel*				250		4 969	
	Charges sociales (cf. renvoi 330)				252		2 027	
	Dotations aux amortissements*				254		617	
	Dotations aux provisions				256			
	Autres charges	{ dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	259		262			
			260					
Total des charges d'exploitation (II)				264		14 736		
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270		781		
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)	280		Charges financières (V)	294			
	Produits exceptionnels (IV)				290		4	
	Charges exceptionnelles (VI)	{ dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art.217 octies) dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art.39 quinquies D)	347		300		719	
			348					
	Impôts sur les bénéfices* (VII)				306			
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310		67		
B - RESULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col. 2		312	67	314		
Reintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318				
	Provisions non déductibles*			322				
	Impôts et taxes non déductibles* (Cf page 7 de la notice 2033.NDT-SO)			324				
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cotisations d'associés	247		Ecart des valeurs linéaires sur DCFVA*	248		330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un Crédit bail immobilier et de levée d'option			Part de loyers dispensée réinte- gration (art.239 sexies D)	249		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999			
Deductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997			
	Entreprises nouvelles (44 septies)	980		(44, octies et 44 bis A)	987		942	
	reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		JCI (44, sixies A)	989			
	LRP (44, septies bis)	982		LRP (44, septies bis)	990			
	Bassin d'emploi à réorganiser (art.44 quinquies)	991		Régie de compétence hors CLE (art.44 quinquies)	992			
	LRP (44, quinquies bis)	993		investissements ou dé-met	994		995	
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art.44 sexdecies)				996			
	Dont Divers	Créance due au report en arrière du déficit			997			
		Deduction exceptionnelle (art.39 decies)			998			
	RESULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				999	67	994	
Déficits	Déficits de l'exercice reportés en arrière*				995			
	Déficits antérieurs reportables : * 13 439 dont imputés sur le résultat :					996	67	
RESULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					0	997		

LOGICAL MIAE

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033 NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 210^F et 238C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Dénomination de l'entreprise : <u>A SAISIR CHARLOTTE MARTIN 2018</u>		Néant ☐ *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES			
A NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice
Provisions réglementées	600	602	604
Amortissements dérogatoires	601	603	605
Dont majorations exceptionnelles de 30 %	610	612	614
Autres provisions réglementées	620	622	624
Provisions pour risques et charges	630	632	634
Provisions pour dépréciation	640	642	644
Sur immobilisations	650	652	654
Sur stocks et en cours	660	662	664
Sur clients et comptes rattachés			
Autres provisions pour dépréciation			
TOTAL	680	682	684
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES	Dotations	Reprises	C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)
Immob. incorporelles	700	705	1 Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes
Terrains	710	715	2
Constructions	720	725	3
Inst. techniques mat. et outillage	730	735	4
Inst. générales, agencements amen. div.	740	745	5
Matériel de transport	750	755	6
Autres immobilisations corporelles	760	765	7
TOTAL	770	775	Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD 780
II DÉFICITS REPORTABLES			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	13 439	
Déficits imputés	983	67	
Déficits reportables	984	13 372	
Déficits de l'exercice	860		
Total des déficits restant à reporter	870	13 372	
III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C			
Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995		
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996		
IV DIVERS			
Primes et cotisations complémentaires facultatives	381		
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant	380		
N du centre de gestion agréé	383		
Montant de la TVA collectée	374	3 076	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	1 035	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399		
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398		
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033 NOT.

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS DE LA VALEUR AJOUTÉE

Désignation de l'entreprise : A SAISIR CHARLOTTE MARTIN 2018		Néant ☐
Exercice ouvert le : 01/01/2018 et clos le : 31/12/2018 Données en nombre de mois 12		
DECLARATION DES EFFECTIFS		
Effectifs moyens du personnel :	376	
Dont apprentis	657	
Dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE		
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturation de frais inscrits au compte de transfert de charges	105	
Total 1	106	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	
Production immobilisée à l'auteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
Total 2	144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Achats	121	
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	150	
Total 3	152	
IV - Valeur ajoutée produite		
Total 1 + Total 2 + Total 3	137	
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330 CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)	117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE		
Mono-établissement au sens de la CVAE	020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022	
Effectifs au sens de la CVAE	023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026	
Période de référence	du	au
Date de cessation		186

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portée en ligne 125.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 1330 CVAE (NOT-SD) (§ Répartition des salaires) et dans la notice n° 2033 (NOT-SD) (§ Cotisation foncière des

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

(1)

Néant ☐ *

N° de dossier

EXERCICE CLOS LE

31/12/2018

N° SIRET

7 9 0 2 9 3 1 8 7 0 0 0 1 5

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE

ASAISIR CHARLOTTE MARTIN 2018

ADRESSE (VOIE)

58

rue Amelot

CODE POSTAL

75011

VILLE

Paris

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES
PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE

901

NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS
CORRESPONDANTES

902

0

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES
PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE

903

NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS
CORRESPONDANTES

904

0

I - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N°

Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N°

Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrit en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le 01/01/2018 Et clos le 31/12/2018 Régime simplifié d'imposition ☒ Régime réel normal ☐

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe ☐

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art 209-0 B (entreprise de transport maritime) cocher la case ☐

SI PME innovantes, cocher la case ci-contre ☐

Si autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée Pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)

A IDENTIFICATION : A SAISIR CHARLOTTE MARTIN 2018
58 rue Amelot
Désignation, SIRET et adresse de la société : 75011 Paris 79029318700015
L'ancienne adresse en cas de changement :
Le téléphone :

B ACTIVITE :
Activités exercées :
Saisie audio informatique
Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

Adresse du siège social

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET

C - RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. page 4)

1 Résultat fiscal Bénéfice imposable à 33,1/3 % ou à 31% Bénéfice imposable à 28%* Déficit
Bénéfice imposable à 15 % 0

2 Plus-values Plus-values à long terme imposables à 15 % Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 %
Plus-values à long terme imposables à 19 % Autres plus-values imposables à 19 % PV à long terme imposables à 0 % Plus-values exonérées art. 238 quinquies

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones franches
Entreprises nouvelles art. 44 sexies ☐ Jeunes entreprises innovantes ☐ Zones Franches Urbaines - Territoire entrepreneur ☐ Autres dispositifs ☐ Pôle de compétitivité ☐
Entreprises nouvelles art. 44 septies ☐ Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐ Bassins urbains à dynamiser (BUD) art. 44 sexdecies ☐ Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies ☐ Zone de restructuration de la défense art. 41 terdecies ☐
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer « ou » selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐ dans le secteur du logement social, art. 244 quater X ☐

D - IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration 2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité

E - CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

F - ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4

Si vous êtes l'entreprise tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration : ☐ Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration par la tête de groupe : ☐

Nom et adresse de l'entreprise du groupe désignée pour souscrire la déclaration si ce n'est pas la tête de groupe :

N° ID fiscale :

G - COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? ☐ Si oui, indication du logiciel utilisé :

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable : M DEVOS Pierre
54 avenue Kleber
75016 Paris Tél : 01 53 70 62 20

Nom et adresse du conseil : CABINET PIERRE DEVOS
54 AV. KLEBER 75016 PARIS
Tél : 01 53 70 62 20 Fax : 01 53 70 62 22

Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné : N° d'agrément du CGA :

Identité du déclarant : Mme MARTIN Charlotte
Date : 18/04/2019
Lieu : Paris
Qualité et nom du signataire : Présidente

CGA ☐ Viseur Conventionné ☐ Tél :

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2018 et ayant cessé en 2018, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. Les prévisions portées sur la notice du formulaire n° 2065 SD, à la rubrique « Nouveautés »)

Formulaire obligatoire
art. 721 du Code général des Impôts

Désignation de l'entreprise et Date de clôture de l'exercice **A SALSIR CHARLOTTE MARTIN 2018**
31/12/2018

1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts ①	Payées par la société elle-même	(a)	
	Payées par un établissement chargé du service des titres	(b)	
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) ②		(c)	
3. Montant des prêts, avances ou comptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		(d)	
4. Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ③		(e)	
		(f)	
		(g)	
(à préciser par nature sur les lignes e à h)		(h)	
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ④		(i)	
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(j)	
7. Montant des revenus répartis ⑤		Total (a à h)	

[illegible]

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE _____ ou exercice

Désignation de l'entreprise **A SAISIR CHARLOTTE MARTIN 2018**

du **01/01/2018**

Adresse **58 rue Amélot**

75011

Paris

au **31/12/2018**

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX REMUNÉRÉES : v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLETE			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRÉES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 65 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice (total col. 9 + total col. 10) ⑩		- de l'exercice ⑩	
- de l'exercice précédent ⑩		- de l'exercice précédent ⑩	
Nom et qualité du signataire Mme MARTIN Charlotte Présidente		À Paris _____ le Signature :	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche

La charte du contribuable : des relations entre l'administration fiscale et le contribuable basées sur les principes de simplicité, de respect et d'équité. Disponible sur www.impots.gouv.fr et auprès de votre service des impôts.

Designation de l'entreprise		A SAISIR CHARLOTTE MARTIN 2018		Meanat 1*	
Adresse de l'entreprise		58 rue Amélot		75011 Paris	
Numéro SIRET *		7 9 0 2 9 3 1 8 7 0 0 0 1 5			
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent * 12	
				Exercice N clos le 31/12/2018	
ACTIF		Brut 1		Amortissements Provisions 2	
				Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles				
	Fonds commercial *	010		012	
	Autres *	014		016	
	Immobilisations corporelles *	028	2 535	030	2 340
	Immobilisations financières * (1)	040		042	
Total I (5)		044	2 535	048	2 340
ACTIF CIRCULANT	Stocks				
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
	Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
	Créances (2)				
	Clients et comptes rattachés *	068		070	
	Autres * (3)	072	1 553	074	1 553
	Valeurs mobilières de placement	083		082	
	Disponibilités	084	213	086	213
	Charges constatées d'avance *	092		094	
Total II		096	1 766	098	1 766
Total général (I + II)		110	4 302	112	2 340
PASSIF				Exercice N 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120	7 000
	Ecart de réévaluation			124	
	Réserve légale			126	
	Réserves réglementées *			130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)		131	132	
	Report à nouveau			134	-13 441
	Résultat de l'exercice			136	67
	Provisions réglementées			140	
Total I		142	-6 373		
Provisions pour risques et charges				154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164	
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166	2 640
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés à l'exercice N : ...)		169	172	5 695
	Produits constatés d'avance			174	
Total III		176	8 335		
Total général (I + II + III)		180	1 961		
REMOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors I.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033 NOT.

Désignation de l'entreprise		A SAISIR CHARLOTTE MARTIN 2018		Neant L *		
A - RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		Exercice clos le 31/12/2018		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			210		
	Production vendue	{ biens dont export et livraisons intracommunautaires } services *	211		214	
			215		218	15 518
			217			
	Production stockée *	Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production		222		
	Production immobilisée *			224		
	Subventions d'exploitation reçues			226		
	Autres produits			230		
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232	15 518	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234		
	Variation de stock (marchandises)*			236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240		
	Autres charges externes* :	dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :		242	7 046	
	Impôts, taxes et versements assimilés	dont taxe professionnelle CFE et CVAE *		243	76	
	Rémunérations du personnel*			250	4 969	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	2 027	
	Dotations aux amortissements*			254	617	
	Dotations aux provisions			256		
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		259 260		
		Total des charges d'exploitation (II)			264	14 736
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	781	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)	280		294		
	Produits exceptionnels (IV)			290	4	
	Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 octies D)		347 348	719	
	Impôts sur les bénéfices* (VII)			306		
	2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			310	67	
B - RESULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	67	
RÉINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles*			322		
	Impôts et taxes non déductibles* (Cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cotes-cbs d'associés	247	Écart des valeurs liquidées sur DGFIP	248	330	
	Fraction des loyers à rembourser dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 series D)	249	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999		
DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997		
	Entreprises nouvelles (44 series)	900	(44 octies 44 series A)	901	342	
	Exploitation d'entreprises en difficulté (44 series)	901	(44 series A)	902		
	ENI (44 series)	902	(44 series A)	903		
	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 series)	903	Pole de compétitivité hors CLE (art. 44 series)	904		
	CPA (44 series)	904	Investissements outre-mer	905	350	
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 series)			906		
	Dont Divers	Créance due au report en arrière du déficit		907		
		Déduction exceptionnelle (art. 39 series)		908		
	RESULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS			352	67	
DÉFICITS	Déficits de l'exercice reportés en arrière *			353		
	Déficits antérieurs reportables : 13 439 dont imputés sur le résultat :			354	67	
RESULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS				355	0	

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

Formulaire de gestion article 392, articles 393 et 394 du Code général des impôts.

Désignation de l'entreprise : **A SAISIR CHARLOTTE MARTIN 2018** Néant ☐ *

I		IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ											Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446			
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460		462		464		466			
	Autres immobilisations corporelles	470	2 535	472		474		476	2 535		
Immobilisations financières		480		482		484		486			
TOTAL		490	2 535	492		494		496	2 535		

II		AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Immobilisations incorporelles			500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546		
	Matériel de transport	550		552		554		556		
	Autres immobilisations corporelles	560	1 723	562	617	564		566	2 340	
TOTAL			570	1 723	572	617	574		576	2 340

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	
		(19%, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)	
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste mises hors service ou reintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle	1	2	3
	4	5	6
	7	8	9
	10		

Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values		
					Court terme *	Long terme	
						19 % ④	15 % ou 12,8 % ⑤
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587
Plus-values taxables à 19% (1)			579	Regularisations	590	583	594
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies).						591	
TOTAL					596	585	597

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033 NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formule de calcul des provisions, amortissements dérogatoires et déficits reportables		Designation de l'entreprise : <u>A SAISIR CHARLOTTE MARTIN 2018</u>				Neant ☐ *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605	
	Autres provisions réglementées	610		612		614	
Provisions pour risques et charges		620		622		624	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634	
	Sur stocks et en cours	640		642		644	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664	
TOTAL		680		682		684	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
	Dotations		Reprises				
Immob. incorporelles	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
Terrains	710		715		2		
Constructions	720		725		3		
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4		
Inst. générales, agencements amen. div.	740		745		5		
Matériel de transport	750		755		6		
Autres immobilisations corporelles	760		765		7		
TOTAL	770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780
II DÉFICITS REPORTABLES							
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)						982	13 439
Déficits imputés						983	67
Déficits reportables						984	13 372
Déficits de l'exercice						860	
Total des déficits restant à reporter						870	13 372
III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C							
Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI						995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)						996	
IV DIVERS							
Primes de cotisations complémentaires facultatives						381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant						380	
N° du centre de gestion agréé						388	
Montant de la TVA collectée						374	3 076
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)						378	1 035
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant						399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033 MOT.

5

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS DE LA VALEUR AJOUTÉE

Désignation de l'entreprise : A SAISIR CHARLOTTE MARTIN 2018		Néant ☐
Exercice ouvert le : 01/01/2018 et clos le : 31/12/2018 Données en nombre de mois 12		
DECLARATION DES EFFECTIFS		
Effectifs moyens du personnel :	376	
Dont apprentis	657	
Dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE		
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturation de frais inscrits au compte de transfert de charges	105	
Total 1	106	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrees sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
Total 2	144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Achats	121	
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférentes à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	150	
Total 3	152	
IV - Valeur ajoutée produite		
Total 1 + Total 2 + Total 3	137	
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330 CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329 AC et 1329 DEF)	117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE		
Mono-établissement au sens de la CVAE	020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022	
Effectifs au sens de la CVAE	023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026	
Période de référence	du	au
Date de cessation	186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 1330 CVAE (NOT-SD (§ Répartition des salaires)) et dans la notice n° 2033 (NOT-SD (§ Cotisation foncière des

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



Néant ☐ *

N° de dossier

EXERCICE CLOS LE

31/12/2018

N° SIRET

7 9 0 2 9 3 1 8 7 0 0 0 1 5

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE

ASAISIR CHARLOTTE MARTIN 2018

ADRESSE (voie)

58

rue Amelot

CODE POSTAL

75011

VILLE

Paris

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES
PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE

901

NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS
CORRESPONDANTES

902

0

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES
PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE

903

NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS
CORRESPONDANTES

904

0

I - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Denomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Denomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Denomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Denomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrit en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☒

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31/12/2018

N° SIRET

7 9 0 2 9 3 1 8 7 0 0 0 1 5

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE

A SAISIR CHARLOTTE MARTIN 2018

ADRESSE (voie)

58 rue Amelot

CODE POSTAL

75011

VILLE

Paris

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays